

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Dulondel, Vieux,
	Touffreville	M. Béharel,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	M. Blavette,
	Vascoeuil	M. Dechoz,
		M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Economie : Inventaire des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire : approbation

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets rendant obligatoire la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'ici le 24 août 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission économie en date du 7 juin 2023 ;

Un inventaire des zones d'activités économiques doit être réalisé après consultation des propriétaires et occupants de ces zones et doit être actualisé, a minima, tous les 6 ans.

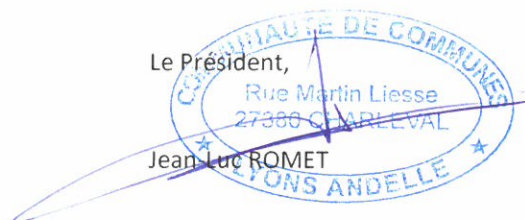
Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve l'inventaire des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

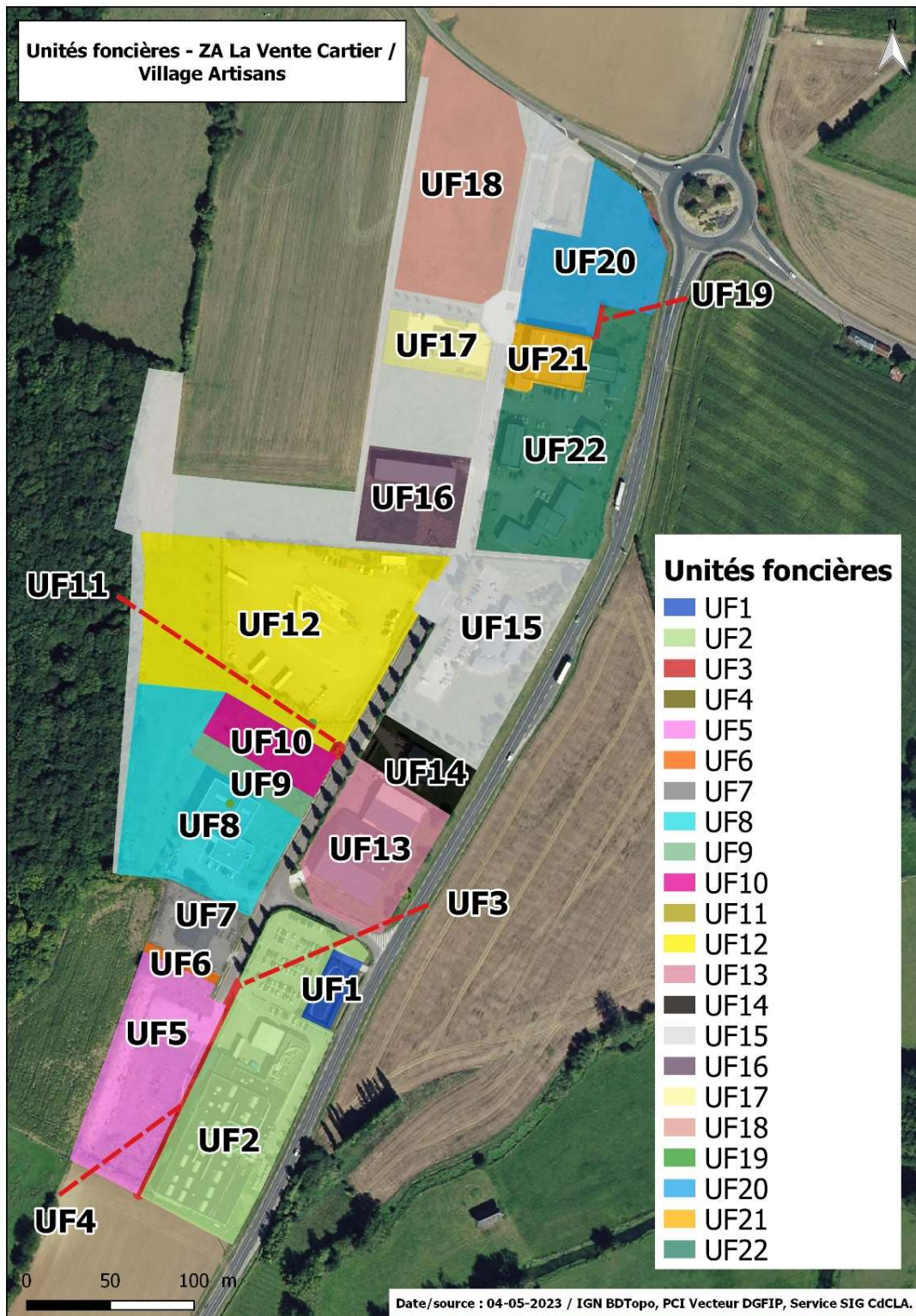
Le Président,
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

I- ZAE de la Vente Cartier à Charleval



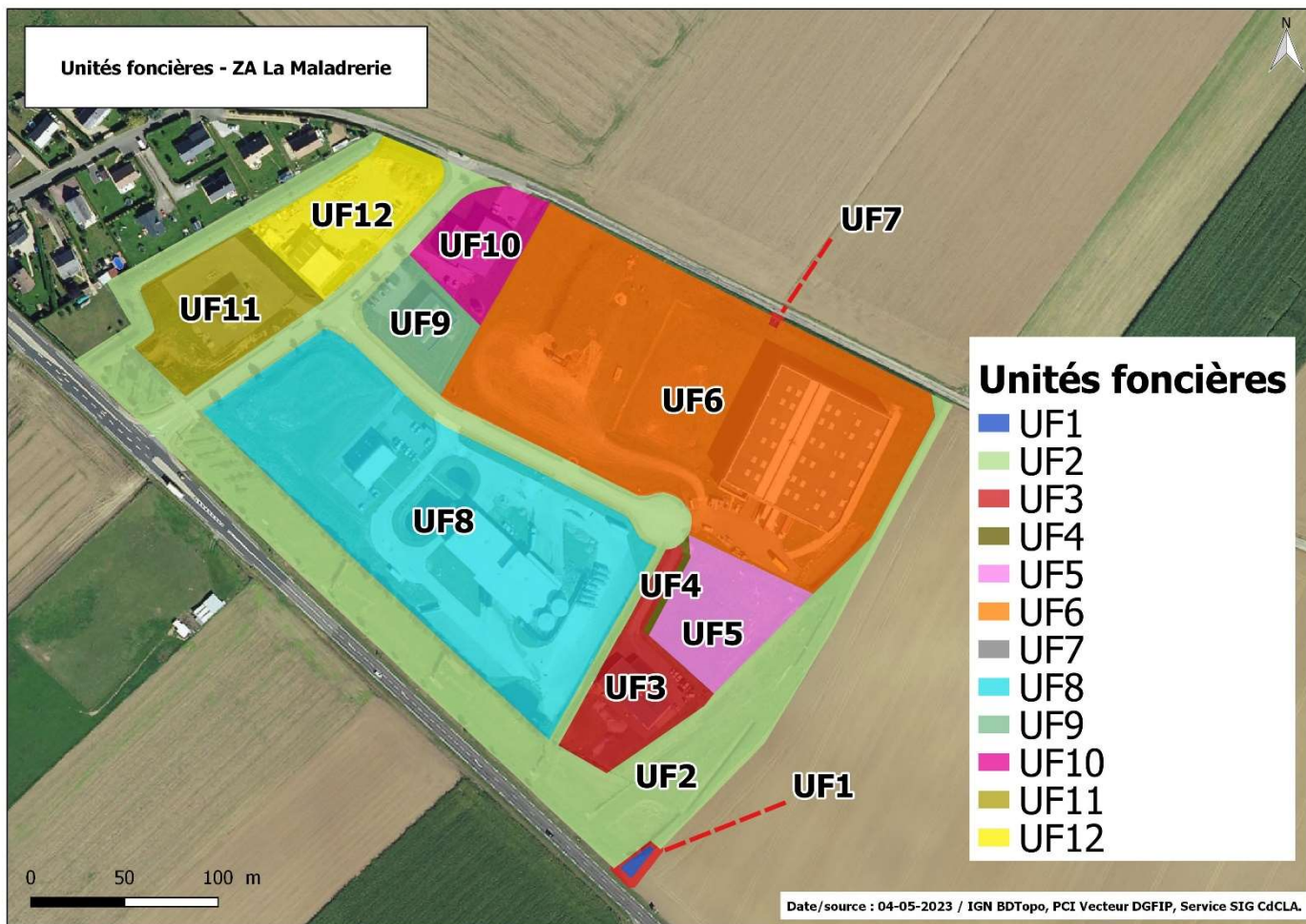
Nom de la ZAE	Code commune	Propriétaire	Unité foncière	Superficie (m ²)	Présence de locaux	Occupant(s)	Locaux vacants	Vacance Art. 220*
La Vente Cartier	27151	APTAR France SAS	UF1	815	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	APTAR France SAS	UF2	11079	Oui	APTAR France SAS	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	APTAR France SAS	UF3	6	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	SA TECHPACK INTERNATIONAL (APTAR France SAS)	UF4	413	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	SAS AIRLESSYSTEMS (APTAR France SAS)	UF5	6869	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	CDCLA	UF6	286	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	SCI SEVILLE	UF7	2000	Oui	AVIPUR	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	Commune de Charleval	UF8	8679	Oui	Services techniques de Charleval	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	DLL	UF9	1158	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	BMC PRO	UF10	2151	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	CDCLA	UF11	18	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	NL TRANSPORT	UF12	15929	Oui (bungalow)	NL TRANSPORT et GRISEL	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	JBF	UF13	5501	Oui	JBF	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	SCI PBJB	UF14	2000	Oui	MENUISERIE BONAY	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	CDCLA	UF15	26393	Oui	CDCLA	Non	NON VACANT

Nom de la ZAE	Code commune	Propriétaire	Unité foncière	Superficie (m ²)	Présence de locaux	Occupant(s)	Locaux vacants	Vacance Art. 220*
La Vente Cartier	27151	SCI FEMP	UF16	3427	Oui	MYLITTLEGARAGE.FR	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	C M G	UF17	2000	Oui	AMBULANCES DE L'ANDELLE	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	SCI SMOC	UF18	8361	Oui	AGRISOLUTIONS	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	CDCLA	UF19	1	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	HEXAGONE	UF20	5516	Non	-	NC	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	HEXAGONE	UF21	1646	Oui	CADRE EN SEINE ATELIER	Non	NON VACANT
La Vente Cartier	27151	CDCLA	UF22	9097	Oui	CDCLA, CADRE EN SEINE ATELIER, 2STC et MISSION LOCALE	Non	NON VACANT

NC : Non concerné

** Au sens de l'article 220 de la loi Climat et Résilience, l'unité foncière est considérée vacante si aucun occupant n'y est répertorié et si elle comprend au moins un local vacant répertorié par la Direction Générale des Finances Publiques.*

II- ZAE de La Maladrerie à Bourg-Beaudouin



Nom de la ZAE	Code commune	Propriétaire	Unité foncière	Superficie (m ²)	Présence de locaux	Occupants	Locaux vacants	Vacance Art. 220*
La Maladrerie	27488	CDCLA	UF1	240	Non	-	NC	NON VACANT
La Maladrerie	27104	CDCLA	UF2	25192	Non	-	NC	NON VACANT
La Maladrerie	27104	PHILIMMO	UF3	3778	Oui	PHIL-CAR	Non	NON VACANT
La Maladrerie	27104	Propriétaires indivis	UF4	205	Non	Passage commun	NC	NON VACANT
La Maladrerie	27104	SCI 5V	UF5	3693	Non	-	NC	NON VACANT
La Maladrerie	27104	FINAMUR, en indivision avec BAIL ACTEA IMMOBILIER	UF6	28349	Oui	VIEILLARD LOGISTIQUE	Non	NON VACANT
La Maladrerie	27104	CDCLA	UF7	26	Non	-	NC	NON VACANT
La Maladrerie	27104	DIELNA	UF8	22047	Oui	DIELNA et AGROTRANS	Non	NON VACANT
La Maladrerie	27104	SCI CAMZO	UF9	2526	Oui	SMTI	Non	NON VACANT
La Maladrerie	27104	GARUDA	UF10	3069	Oui	GARUDA SPORTS	Non	NON VACANT
La Maladrerie	27104	SCI ARLT	UF11	5000	Oui	DJ AUTO	Oui	NON VACANT
La Maladrerie	27104	VERTHIGUE	UF12	4467	Oui	REALIVERT	Non	NON VACANT

NC : Non concerné

* Au sens de l'article 220 de la loi Climat et Résilience, l'unité foncière est considérée vacante si aucun occupant n'y est répertorié et si elle comprend au moins un local vacant répertorié par la Direction Générale des Finances Publiques.

III- Indice de vacance des zones d'activités

L'indice de vacance des zones d'activités est basé sur le décompte d'unités foncières vacantes rapporté au nombre total d'unités foncières.

Nom de la ZAE	Nombre total d'unités foncières	Nombre d'unités foncières vacantes Art.220	Indice de vacance
La Vente Cartier	22	0	0
La Maladrerie	12	0	0